



**ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

(Décret et arrêtés du 26/02/2019 modifiés)

*Le présent état doit être retourné complété et signé par l'agent, au service du personnel, dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de formation ou chaque début de mois pour une formation longue. Il doit être accompagné de l'ordre de mission et de tous les justificatifs en originaux des dépenses engagées et signés par l'agent.*

Nom et Prénom de l'agent : ..... DUMOND Patrice .....

Service : ..... Maize .....

Motif du déplacement : ..... Congrès des Maies 2021 Paris .....

Résidence administrative : ..... GEX Destination : ..... PARIS .....

Date et heure de départ : ..... Date et heure d'arrivée : .....

Date et heure de départ : ..... Date et heure d'arrivée : .....

Date et heure de départ : ..... Date et heure d'arrivée : .....

Date et heure de départ : ..... Date et heure d'arrivée : .....

Indemnité de transport

Transports publics :

	Total
Train	Payé par PFA qui annexa la facture. €
Bus	€
Métro	€

Véhicule personnel :

Puissance fiscale : .....CV

Kms	<del>Barème (1*)</del>	Total
		€

Total Péages : ..... €

Indemnités de mission

La prise en charge des frais de repas et d'hébergement ne sera remboursée que si l'organisme de formation ne propose pas ces prestations.

Total Repas (2\*) : ..... €

Total Hébergement (2\*) : 330 € (3 x 110 €)

Total indemnités de transport : ..... €

Total indemnités de mission : ..... €

**Total général** ..... 330 € ..... €

Soit en lettres :

Fait à Gex, le 28/11/2021  
Signature de l'agent,

Gex, le 28/11/2021  
Le Maire,

**NB :** Le règlement de formation dispose que la collectivité rembourse aux agents les frais de formation qui ne seraient pas pris en charge par le CNFPT. Ce dernier indemnise les agents au titre des frais de transport (hors covoiturage et transport en commun) à partir du 41ème km d'un aller et retour. La collectivité prend donc à sa charge les 40 premiers km de cet aller-retour.

(1\*) Indemnités kilométriques pour l'utilisation de son véhicule personnel.

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
De 5CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21€
De 6 à 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

(Exemple pour 2500 kms avec un véhicule de 5CV le calcul est le suivant : (2000x0.25) + (500x0.31))

(2\*) Indemnités de Missions

Indemnité de repas 11h/14h ou 18h/21h	15.25 € (prise en charge, présentation d'un justificatif obligatoire)
Frais d'hébergement (Nuit + petit-déjeuner)	<del>70.00</del> € (prise en charge maximum sur présentation d'un justificatif et au réel si inférieur)

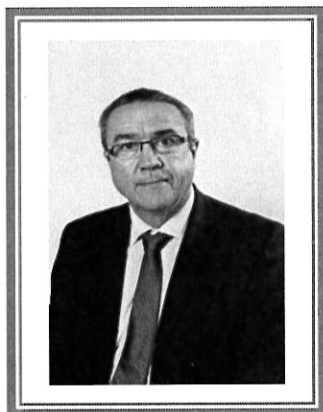


# PROGRAMME



**LES MAIRES  
EN PREMIÈRE LIGNE  
FACE AUX CRISES**

Paris du 16 au 18 novembre 2021



## EDITO

Le 103<sup>ème</sup> congrès national de l'AMF des 16-18 novembre 2021 revêt une importance particulière. Premier Congrès AMF post-Covid, il sera le 1<sup>er</sup> rendez-vous annuel de tous les maires et présidents de communautés de France.

Ce sera aussi un Congrès électoral, c'est important. Deux candidats se présentent pour le mandat de Président de l'AMF. Il y aura également deux listes pour l'élection des membres du Bureau et deux listes pour le Comité directeur ; c'est mieux pour la démocratie.

Comme vous le savez, je suis aux côtés du duo **David LISNARD / André LAIGNEL** avec 2 collègues candidats, **Jean-François DEBAT** et **Muriel BENIER** pour vous servir.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de **Daniel FABRE** qui figure sur la liste de **Philippe LAURENT**.

Les membres du futur exécutif de l'AMF seront surtout les interlocuteurs de l'Etat après les élections présidentielles et législatives de 2022.

**C'est une raison amplement suffisante pour voter !**

**Je compte sur vous dès le mardi 16 novembre à 17h, heure d'ouverture du scrutin.**

Il importe que le dialogue et la négociation avec les Pouvoirs publics soient privilégiés grâce à une AMF solide, unie et présente sur tous les dossiers importants.

**L'ensemble des scrutins se tiendront du mardi 16 novembre à 17h00 jusqu'au mercredi 17 novembre à 15h00**

**VOTONS !**

Nous pouvons voter par ordinateur, téléphone portable ou tablette.

Conservez votre identifiant personnel et le code d'activation pour voter.

**PROCLAMATION DES RESULTATS le 17 novembre à l'issue du vote en fin de journée**

Durant ce congrès, l'AMF de l'Ain vous propose également des temps d'échanges et de convivialité qui sont détaillés dans le programme ci-après.

En espérant vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

**Jean-Yves FLOCHON**  
**Président de l'AMF de l'Ain**

## L'AMF DE L'AIN SE MOBILISE POUR LE 103<sup>ème</sup> CONGRES

**Ce Congrès est l'occasion pour les élus de l'Ain de se retrouver pour échanger dans un cadre convivial.**

**Nous vous proposons plusieurs temps forts durant ce 103<sup>ème</sup> congrès.**

**Mardi 16 novembre**

→ **A partir de 18h30**



**INVITATION  
LE 16 NOVEMBRE 2021**

Dans le cadre de ce congrès, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ convie comme chaque année, tous les élus de la Région AURA à une soirée qui a lieu au **Novotel Paris Centre Tour Eiffel** dans le 15<sup>ème</sup>.

Si vous n'avez pas reçu **le lien d'inscription**, merci de l'indiquer par email pour que l'on vous transfère cette invitation gratuite et obligatoire pour recevoir votre billet électronique.

**OU**

→ **A 19h00 Réception à l'hôtel de Ville – Mairie de PARIS**



***Tous les congressistes trouveront dans leur mallette,  
le carton d'invitation.***

*Des bus partiront de la porte de Versailles à partir de 17h30-18h00.*

→ **Accueil dès 20h15**



**Soirée parisienne en partenariat avec**

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU 01



↪ **20h30** : A l'affiche du Théâtre des chansonniers « **ELYSEZ – NOUS** »

↪ **Après la pièce de théâtre, la soirée se poursuivra  
autour d'un buffet dînatoire « THE STATION »**

Coût pour la soirée: 60 € personne

Règlement demandé : chèque à l'ordre de l'AMF de l'Ain



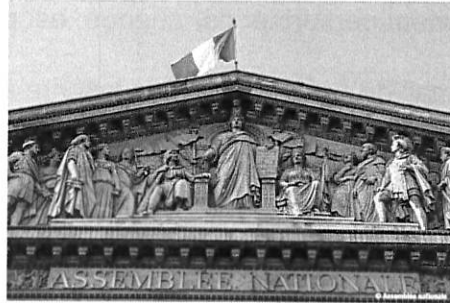
→ **INSCRIPTION obligatoire sur le lien ci-dessous avant le 5 novembre**

**[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe49r2pS7M9-dahHHjmUFPN5g44fCYbuFLdw3k1M9nnMzduhg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe49r2pS7M9-dahHHjmUFPN5g44fCYbuFLdw3k1M9nnMzduhg/viewform?usp=pp_url)**

Pour l'inscription de l'accompagnant ou conjoint, il convient également de compléter un bulletin d'inscription (en choisissant « Accompagnant » dans fonction).

**Mercredi 17 novembre**

→ **A partir de 19h30**



**Dîner à l'Assemblée nationale offert par nos parlementaires**  
(Députés & Sénateurs)

**Inscription obligatoire sur le lien suivant :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPKxwOTEKFIGf9P7eiSF1c1I-toEOy\\_wgWo9CORiOTH9eAKg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPKxwOTEKFIGf9P7eiSF1c1I-toEOy_wgWo9CORiOTH9eAKg/viewform?usp=pp_url)

**Jeudi 18 novembre à 11h45 / Pavillon 4 - Espace AMF**



Photographie officielle des élu(e)s de l'Ain  
&  
Apéritif sur l'espace dédié aux associations départementales

**Inscription par email** en indiquant le nombre d'inscrit avec nom, prénom et la collectivité.

## INSCRIVEZ-VOUS

### Au niveau national

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. **L'inscription est payante.** Elle s'élève à 95 € par participant qui sera facturé à la collectivité après réception de la facture au sein de Chorus Pro, courant décembre. Le règlement personnel par chèque, est possible aussi.

Vous avez été destinataire d'un mail de l'AMF pour vous inscrire à ce Congrès. A l'aide de vos identifiants indiqués dans ce mail, vous pouvez vous inscrire, ainsi que vos accompagnants, à ce Congrès en suivant ce lien : <https://inscription.amf.asso.fr>

Avec ce dispositif, vous imprimez vous-même votre badge. Avec ce badge, votre bracelet de sécurité ainsi que votre sacoche vous sont remis facilement à l'accueil du Congrès.

Ce badge vous permet aussi de bénéficier des tarifs spécialement négociés avec la SNCF et Air France, en le présentant lors de l'achat de vos billets ainsi qu'aux contrôleurs lors de vos voyages.

En cas d'oubli de vos codes, il est possible de récupérer ses paramètres d'accès ici :  
<https://www.amf.asso.fr/m/motdepasseperdu>

De nombreux rendez-vous, courts sont en outre proposés aux congressistes, Les Points Conseils, sur des thèmes précis qui permettent un échange direct avec les services de l'AMF au sein de groupes allant jusqu'à 10 participants maximum. Ces Points Conseils sont réservés aux maires et présidents dans la limite d'une réservation par personne. Une page dédiée du dossier dématérialisé d'inscription au Congrès permet cette réservation.

Toutes les informations relatives au 103<sup>ème</sup> Congrès, et notamment le pré-programme ou la liste des partenaires présents, sont à retrouver sur le site internet de l'AMF, sur la page dédiée au Congrès régulièrement mise à jour :

<https://www.amf.asso.fr/page-103e-congres-novembre-2021/40237>

### RAPPEL :

Si vous souhaitez visiter le salon, et que vous êtes inscrit ou allez, vous inscrire au congrès, aucune inscription complémentaire n'est requise. **L'inscription au congrès vaut pour le Salon.**

**Pour les non congressistes**, accompagnants ou conjoint qui souhaitent s'inscrire uniquement au Salon des maires et des collectivités locales, pensez à imprimer votre badge d'accès sur le lien ci-dessous qui servira de justificatif pour les tarifs train ou avion.

<https://www.salondesmaires.com>



**Au niveau départemental**

✦ **INSCRIPTION par email : [secrétariat.amf01@gmail.com](mailto:secrétariat.amf01@gmail.com) :**

- ↳ **La soirée de la Région** pour recevoir le lien d'inscription
- ↳ **L'apéritif de clôture** du jeudi 18 novembre.

✦ **INSCRIPTION obligatoire sur les liens suivants :**

→ **Mardi 16 novembre « Soirée avec notre partenaire Enedis »**

**[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe49r2pS7M9-dahHHjmUFPN5g44fCYbuFLdw3k1M9nnMzduhg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe49r2pS7M9-dahHHjmUFPN5g44fCYbuFLdw3k1M9nnMzduhg/viewform?usp=pp_url)**

→ **Mercredi 17 novembre « Soirée des parlementaires de l'Ain »**

**[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPKxwOTEKFIGf9P7eiSF1c1I-toEOy\\_wgWo9CORiOTH9eAKg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPKxwOTEKFIGf9P7eiSF1c1I-toEOy_wgWo9CORiOTH9eAKg/viewform?usp=pp_url)**

**Attention, places limitées et inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée.**

## OPERATIONS DE VOTE

**Les opérations de vote sont entièrement dématérialisées.**

Les adhérents peuvent donner leur pouvoir jusqu'au 2 novembre (23h59). **Après cette date, ils devront voter eux-mêmes.**

### 1. Qui peut voter ?

Tous les adhérents à jour de leur cotisation à la date du scrutin peuvent voter personnellement ou en donnant un pouvoir.

Un adhérent à la fois maire et président d'un EPCI, à jour des deux cotisations, dispose d'un droit de vote pour chacune des deux collectivités.

### 2. Comment voter ?

**Du mardi 16 novembre (17h) au mercredi 17 novembre (15h)**, les opérations de vote se feront de manière totalement dématérialisée, via internet, sur une plateforme dédiée, (lien ci-dessous) accessible uniquement aux adhérents, qu'ils soient congressistes ou non.

Les adhérents et porteurs de pouvoirs peuvent voter quel que soit le lieu où ils se trouvent en se connectant à la plateforme de leur ordinateur, tablette ou smartphone.

Chaque adhérent a reçu un courrier postal contenant un identifiant personnel et un code d'activation. **Pour voter**, l'adhérent se connectera à cette plateforme :

<https://www.amf.webvote.fr/WV/identification.jsp> en se munissant de ces deux éléments et de son téléphone portable afin de recevoir un mot de passe temporaire par SMS.

Un adhérent à la fois maire et président d'un EPCI recevra deux courriers postaux au titre de chacun de ses mandats.

**À noter : La durée d'une session individuelle de vote étant fixée à 20 minutes, tout dépassement de ce temps nécessitera une nouvelle connexion et donc la génération d'un nouveau code par SMS.**

**Le votant en qualité de maire et de président, devra effectuer l'opération décrite ci-dessus deux fois, une fois au titre de la commune et la seconde fois au titre de l'EPCI.**

### 3. Comment donner un pouvoir ?

Un adhérent ne pouvant ou ne souhaitant pas voter lui-même peut donner pouvoir soit à un autre adhérent de son département, soit à un membre de son conseil municipal ou de son conseil communautaire, en se connectant à la plateforme dès réception du courrier postal contenant un identifiant personnel et un code d'activation. Aucun adhérent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs (cinq au titre de chacun des mandats pour un adhérent à la fois maire et président d'un EPCI)

Pour les adhérents qui n'ont aucun moyens de connexion, vous pouvez donner pouvoir **jusqu'au 2 novembre (23h59)**. Après cette date, vous devrez voter vous-mêmes.



## Contacts



Pour vous accompagner dans les démarches préparatoires à votre venue, les collaborateurs de l'AMF sont joignables par téléphone de 9h à 18h, du lundi au vendredi.



**01-44-18-14-38** / Email : [congres@amf.asso.fr](mailto:congres@amf.asso.fr)



Accéder à la foire aux questions [https://www.amf.asso.fr/m/cong\\_faq/](https://www.amf.asso.fr/m/cong_faq/)



***Inscriptions congrès, soirées, pouvoirs...***  
***A votre entière disposition pour toutes informations***  
***et aides complémentaires***

***Françoise BOZON – Directrice***

04 74 32 33 03 / 06 83 68 42 18  
[secretariat.amf01@gmail.com](mailto:secretariat.amf01@gmail.com)



**CARTE BANCAIRE**

A00000000421010  
 CB  
 le 15/11/21 a 20:04:06  
 IBIS GARE LYON  
 75PARIS 12  
 4704205  
 39182959500027  
 30004  
 \*\*\*\* \* 8233  
 C65970E4CF280720  
 701 001 013930  
 C @  
**MONTANT = 509,14 EUR**

DEBIT

TICKET CLIENT  
 A CONSERVER

**ibis Paris Gare de Lyon Ledru Rollin 12ème (F)**  
 41-43 Avenue Ledru Rollin 75012 PARIS France  
 Tél: +33(0) 1 53 02 30 30 - Fax: +33(0) 1 53 02 30 31  
 Réservation:

Adresse Client :  
 41-43 Avenue Ledru Rollin  
 75012 PARIS  
 FRANCE

Adresse de Facturation :  
 Mr DUNAND PATRICE PATRICE  
 75012 PARIS  
 FRANCE  
 BTW-TVA : FR 20 391 829 595

**Facture n° 281126** du 15/11/2021  
 Séjour de : Mr DUNAND PATRICE PATRICE Du 15/11/2021 au 18/11/2021  
 Reservation Ref.: KSRLFZXW

Ref.: 389405 - KSRLFZXW - 172491 - SOI (15/11/2021)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
15/11/2021	Double (Grand Lit)	606	1	150,50	150,50	136,82	H	136,82	150,50
15/11/2021	Taxe Additionnelle Régionale	606	1	0,23	0,23	0,23	D	0,23	0,23
15/11/2021	Taxe de Séjour	606	1	1,50	1,50	1,50	D	1,50	1,50
15/11/2021	Taxe Départementale	606	1	0,15	0,15	0,15	D	0,15	0,15
15/11/2021	Carte Bancaire								-509,14
16/11/2021	Double (Grand Lit)	606	1	160,00	160,00	145,45	H	145,45	160,00
16/11/2021	Taxe Additionnelle Régionale	606	1	0,23	0,23	0,23	D	0,23	0,23
16/11/2021	Petit Déjeuner. [15/11]	606	1	11,00	11,00	10,00	H	10,00	11,00
16/11/2021	Taxe de Séjour	606	1	1,50	1,50	1,50	D	1,50	1,50
16/11/2021	Taxe Départementale	606	1	0,15	0,15	0,15	D	0,15	0,15
17/11/2021	Double (Grand Lit)	606	1	160,00	160,00	145,45	H	145,45	160,00
17/11/2021	Taxe Additionnelle Régionale	606	1	0,23	0,23	0,23	D	0,23	0,23
17/11/2021	Petit Déjeuner. [16/11]	606	1	11,00	11,00	10,00	H	10,00	11,00
17/11/2021	Taxe de Séjour	606	1	1,50	1,50	1,50	D	1,50	1,50
17/11/2021	Taxe Départementale	606	1	0,15	0,15	0,15	D	0,15	0,15
18/11/2021	Petit Déjeuner. [17/11]	606	1	11,00	11,00	10,00	H	10,00	11,00

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	5,64	0,00
H	10,00%	457,73	45,77
Total		463,37	45,77

**Total TTC EURO 509,14**  
**Total déjà versé EURO 509,14**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Établissement indépendant, membre d'un réseau de franchises  
 LEDRU ROLLIN, SNC  
 Siège social : 41-43 Avenue Ledru Rollin 75012 PARIS  
 RCS - Paris 8391829595 - N° NAF : 5510Z  
 TVA Intra-Communautaire : FR 20 391 829 595 - Siret : 391 829 595 00027

Prix nets 0% d'escompte Pour les clients professionnels - Tous extraits, impoies à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% (en du des jours) à compter de la date d'échéance de la facture à appliquer au montant total TTC de la facture Par ailleurs, une pénalité de retard de 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture. Une indemnité complémentaire permettant de couvrir la latence des frais engagés en cas de retardement commandé.

Classification Tourisme : 3\*\*

L'hôtel en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et d'amélioration de nos services. Vous pouvez exercer vos droits de confidentialité, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, y compris les archives de satisfaction. Vous disposez également d'un droit de rétractation pendant un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion de votre réservation. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site [accor.com](http://accor.com)

Hôtel 3\*\*

